Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 2 (1894)
Heft: 1

Artikel: Un réfugié anglais en Suisse . Edmond Ludlow
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-4330

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2me année. No 1. Janvier 1894.

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

UN RÉFUGIÉ ANGLAIS EN SUISSE

EDMOND LUDLOW.

I

La révolution qui, en 1660, remit, en Angleterre, Charles II sur le trône de son père, condamné à mort en 1649, obligea plusieurs patriotes anglais à chercher un refuge à l'étranger. La Hollande ne pouvant pas les protéger comme elle l'aurait peut-être voulu, l'Allemagne ne leur accordant pas facilement une retraite, et la France ayant tout intérêt à ne pas les recevoir, plusieurs d'entre eux vinrent chercher dans le Pays de Vaud un asile que d'autres pays leur refusaient. Le gouvernement de Berne fit son possible pour les défendre contre les attaques déloyales de leurs adversaires et mérita ainsi le respect de tous les vrais amis de la liberté.

Parmi les réfugiés anglais qui profitèrent du bon vouloir de LL. EE., on remarque surtout Edmond Ludlow. Ses hautes capacités, les services qu'il avait rendus à son pays, sa loyauté, son attachement inviolable aux principes de liberté et d'égalité et l'ardeur avec laquelle il avait toujours combattu

en faveur de la cause qu'il avait embrassée, le désignaient à l'admiration de ses partisans comme à la vengeance de ses ennemis. Persécuté, menacé de tous les supplices ou flatté par des ambitieux qui auraient voulu se l'attacher en le corrompant, il resta inébranlable dans ses convictions. *Ubi libertas, ibi patria*, disait-il pendant les années d'exil qu'il passa sur les bords du Léman, *là où est la liberté, là est la patrie,* et il mourut fidèle à la patrie et à la liberté.

Pendant son exil à Vevey, Ludlow écrivit des *Mémoires*. Les deux premières parties racontent sa vie jusqu'à 1660. La troisième, qui parut seulement après la mort de l'auteur, renferme des détails sur la fuite de Ludlow et sur son séjour dans le Pays de Vaud jusqu'à 1672.

Cet ouvrage est presque le seul où l'on puisse trouver des renseignements sur la vie de Ludlow et sur son séjour dans le Pays de Vaud. Le patricien bernois Sinner, dans son *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale,* parle avec beaucoup d'éloges du réfugié républicain, mais ne donne guère de renseignements nouveaux. Les archives de Vevey sont aussi presque muettes à son égard. Quelques passages seulement du registre des Conseils de cette ville en font mention et ont pu servir à redresser certaines erreurs et à modifier même dans une certaine mesure l'impression que m'avaient laissée les quelques ouvrages qui parlent incidemment du réfugié, sur l'accueil qui lui avait été fait et sur les sentiments du public à son égard.

II

Edmond Ludlow était originaire du Wiltshire, où ses aïeux avaient possédé des domaines considérables et où on les avait presque continuellement envoyé siéger au Parlement. Son père ayant fait partie de celui de 1640, y fut un des défenseurs les plus vigoureux et les plus tenaces des libertés du peuple. L'exemple du père ne fut pas inutile pour la ligne de conduite qu'adopta le fils et à laquelle il resta fidèle jusqu'à la mort.

Edmond Ludlow naquit en 1620 et mourut à Vevey en 1693. Il fit des études de droit à Oxford et à Londres, et, lorsque commença la guerre civile, il prit du service dans les troupes parlementaires.

Son père étant mort sur ces entrefaites, il fut élu à sa place comme membre du Parlement. Depuis longtemps Cromwell l'avait remarqué et, à plusieurs reprises, il essaya de se l'attacher. Mais Ludlow, après avoir eu quelques conférences avec le grand meneur puritain, ne douta pas de son ambition et fut convaincu qu'il ne cherchait à renverser Charles I et la royauté que pour s'élever sur leurs ruines. Trop loyal pour dévier en quelque mesure que ce soit de la ligne de conduite qu'il s'était tracée, Ludlow ne voulut jamais contribuer à l'élévation arbitraire de Cromwell qui, dès lors, le regarda comme un adversaire personnel.

Ludlow fut membre du tribunal chargé de juger Charles I. Il fut aussi au nombre des premiers magistrats que se donna la république et il travailla dans la mesure de ses forces à l'organisation nouvelle. Il exerça ensuite les fonctions de général en

chef, sans que le crédit d'Olivier Cromwell parvînt à lui faire perdre ce titre. Pendant que celui-ci gouverna l'Angleterre, il se retira dans ses propriétés, afin de ne pas être mêlé à une politique qu'il désapprouvait.

Edmond Ludlow fit encore partie du Parlement que convoqua le nouveau protecteur Richard Cromwell. Celui-ci n'avait pas plus la force de gouverner qu'il n'en avait le désir ; au bout de quelques mois, il abdiqua. Cromwell avait laissé des lieutenants, mais pas de successeur. Tous, excellents dans les rôles secondaires, étaient incapables d'occuper avec succès le premier rang. Le plus habile fut celui qui termina ce conflit d'ambitions diverses en imposant à tous la supériorité de la naissance, puisque celle du talent semblait avoir disparu avec le grand protecteur. Georges Monk, collègue et rival de Blake dans la guerre contre les Hollandais, administrateur habile de l'Ecosse, se décida à mettre fin à l'anarchie dans laquelle l'Angleterre tombait de plus en plus, en rétablissant la monarchie. Grâce donc aux divisions et aux fautes du parti républicain, grâce surtout à l'habileté de Monk, Whigs et Tories rétablirent, en 1660, la monarchie héréditaire.

Ludlow ne tarda pas à perdre, pour cause politique, tous les biens qu'il possédait en Irlande. Craignant enfin pour lui-même, il ne retourna plus aux séances de la Chambre des communes et se retira successivement dans diverses maisons écartées que des amis sûrs avaient bien voulu mettre à sa disposition.

Sur ces entrefaites eut lieu l'entrée triomphale de Charles II. Une proclamation enjoignit aussitôt à

tous les juges du dernier roi de se constituer prisonniers dans l'espace de quinze jours, sous peine d'être exclus du bénéfice de l'amnistie. Ludlow ne jugea pas prudent de se mettre entre les mains d'un gouvernement envers lequel il n'avait aucune confiance. Il s'aperçut bientôt qu'il avait agi sagement, car le bill d'amnistie fut repoussé par le Parlement et plusieurs des personnes qui avaient obéi aux ordres du roi furent condamnées à perdre la tête sur l'échafaud.

Sur le conseil de ses amis, Ludlow se décida alors à quitter son pays. Après avoir, autant que le permettaient les circonstances, mis ordre à ses affaires, il quitta Londres, accompagné d'un guide sûr, et arriva sans difficulté sur les rives de la Manche. Le surlendemain, il s'embarqua dans un petit bateau qui avait déjà servi à la fuite de Richard Cromwell, et arriva heureusement, le soir même, à Dieppe. Il se réfugia aussitôt dans une maison de campagne qu'une personne à laquelle il était recommandé avait bien voulu mettre à sa disposition.

Au bout de quelques jours, Ludlow reçut d'Angleterre des lettres et une proclamation par laquelle on défendait à tous de le recevoir et l'on promettait même trois cents livres à tout sujet anglais qui parviendrait à l'arrêter et à le remettre entre les mains de la justice. Il résolut donc de s'éloigner davantage encore de son pays et de se réfugier à Genève.

En passant à Paris, il consacra quelques jours à visiter la ville. Le Louvre « parut lui ressembler plutôt à un corps de garde qu'à une cour, tant il était rempli de soldats et de boue. » « Mais, dit-il,

je ne pouvais souffrir la vue de cette foule de ventres paresseux qui, couverts d'habits ridicules, se présentent à vous de tous côtés, mangeant le pain de la populace crédule et ne lui laisse en partage, pour la distinguer de celle des autres pays, qu'un air pâle et défait, des habits de bure et des sabots. »

III

Continuant son voyage avec succès, Ludlow passa par Lyon, et, au fort de l'Ecluse, les douaniers ne lui demandèrent qu'un peu d'argent pour boire à sa santé. Quelques heures plus tard, il apprit avec satisfaction qu'il se trouvait sur le territoire de la république de Genève, où il espérait trouver quelques compatriotes. Son attente fut déçue.

Ludlow apprit bientôt, par les lettres qu'il reçut d'Angleterre, que la Cour faisait courir le bruit qu'une révolte s'organisait. On le désignait comme le chef du mouvement. « Pour donner, dit-il, plus de couleur à ces mensonges, on fit une perquisition exacte dans tous les lieux où l'on pouvait soupçonner que je m'étais caché ; ma femme y perdit plusieurs fois ses nippes, on fouilla les appartements du colonel Kempson, mon beau-frère, et quantité de ses hardes furent volées. Tous mes papiers, que j'avais confiés à un de mes amis, furent enlevés par la trahison d'un domestique qui espérait en avoir quelque récompense. »

Ludlow reçut bientôt après une nouvelle qui l'affligea. Les colonels Barkshead et Okey, et un M. Corbet, qui avaient assisté au jugement de Charles I et qui se trouvaient en Hollande, avaient

été livrés au roi d'Angleterre, sur la dénonciation de Georges Darning, agent anglais dans ce pays. Il fut attristé de voir la Hollande, qui avait tant de fois combattu pour sa liberté, trahir ceux qui se mettaient sous sa protection.

Lorsque Edmond Ludlow apprit ces choses, il commença à craindre que Genève ne vînt à suivre l'exemple des Provinces-Unies, si elle y pouvait trouver un intérêt quelconque. Il résolut donc de rechercher la protection des magistrats, et, en cas de refus, de se retirer dans une autre contrée ; son hôte alla demander au syndic voisin quel traitement Ludlow pouvait attendre si on venait à le demander à la République. Le magistrat promit de l'avertir de tout ce qu'il apprendrait sur son compte, de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour le protéger et de lui ménager une sortie pour le cas où il serait obligé d'en profiter.

Deux autres réfugiés, qui venaient d'arriver à Genève, Lisle et Cawley, ne se contentèrent pas, comme lui, de ces promesses platoniques. Ils voulurent avoir aussi celle des autres syndics de la ville. Ils se décidèrent donc à demander, par une requête, la protection du Conseil de Genève. Celui-ci n'admit pas formellement la demande qui lui était faite, mais ne refusa pas cependant d'accueillir favorablement les juges de Charles I sur le territoire de la république.

Devant cet insuccès relatif, Ludlow et ses deux amis s'adressèrent à LL. EE. de Berne, et, grâce à l'obligeance du bailli de Lausanne, leur demande fut accueillie avec beaucoup de faveur. Lisle et Cawley partirent aussitôt pour Lausanne, et Ludlow les rejoignit au bout de quelques jours.

La nouvelle de sa fuite et de son séjour dans la Suisse française était cependant déjà arrivée en Angleterre et il ne tarda pas à apprendre que ses ennemis en voulaient à sa vie. Une personne de qualité annonça en effet à un marchand de Lausanne qu'on lui avait offert dix mille écus de la part de la sœur du roi Charles II, la duchesse d'Anjou, pour le décider à « faire le coup ».

Dans les mois de septembre et d'octobre 1662, plusieurs Anglais vinrent rejoindre à Lausanne Ludlow et ses deux amis. C'étaient Guillaume Say, le colonel Brisco, le jurisconsulte Dendy, Nicolas Lowe, André Broughton, qui avait lu à Charles I sa sentence de mort, Corneille Holland et un autre. Les trois premiers avaient passé par Berne, où ils avaient rendu visite au premier pasteur de la ville, Humélius, qui n'avait pas peu contribué, par le crédit dont il jouissait auprès du gouvernement, à procurer aux républicains anglais la protection de LL. EE. [1]

Ludlow et ses compagnons d'exil envoyèrent à Humélius une lettre pour le remercier de tout ce

[1] La voix de Hummel — Ludlow l'appelle toujours Humélius — avait appuyé la requête des réfugiés. « La guerre, dit-il, a ravagé l'Europe, entière ; nous seuls avons été épargnés. N'est-ce point pour que notre patrie fût un lieu de refuge pour tant d'exilés ? Les anciens ont cru les étrangers envoyés par Jupiter. Jupiter, à les entendre, avait paru sur la terre pour mettre l'hospitalité des hommes à l'épreuve. Christ, confirmant cette croyance, a dit : « Qui les reçoit me reçoit » ; écoutons une parole dont le cours des siècles n'a pas détruit la vertu. Nous vivons en paix sur cette terre, entourés de ceux que nous aimons ; nos toits abritent notre sommeil ; mais qui sait si nous ne serons point un jour étrangers quelque part ? Malheur, alors, malheur à qui emporterait le souvenir d'avoir méconnu l'exilé ! »

Berne avait cependant fait complimenter Charles II à son avènement en 1660. Après les droits de la victoire, elle reconnut ceux du malheur. — Louis Vulliemin. *Histoire de la Conf. Suisse. XIII.* 145.

qu'il avait fait pour eux et pour le prier, vu leur ignorance de la langue française, de bien vouloir présenter à LL. EE. l'expression de leur reconnaissance. Dans sa réponse, le premier pasteur de Berne conseillait aux Anglais, d'après l'avis qui lui avait été donné par le trésorier Steiger et les autres principaux magistrats de la ville, de quitter Lausanne et d'aller s'établir à Vevey, où ils pourraient mieux être protégés.

Ludlow et cinq de ses compagnons, après avoir salué et remercié les magistrats de Lausanne, se rendirent aussitôt à Vevey. Deux autres, qui avaient déjà commencé ensemble un petit commerce, résolurent de le continuer ; enfin Dendy et Broughton restèrent aussi à Lausanne, tout en promettant à leurs amis de les visiter aussi souvent que cela leur serait possible.

Dans ses *Mémoires,* Ludlow parle avec la plus grande reconnaissance de l'accueil qui lui fut fait à Vevey. « On nous fit présent d'une grande quantité de vin de la part du magistrat, dit-il, et le lendemain matin, le banneret, accompagné de la plupart des membres du Conseil, nous rendit visite à notre auberge ; tous ces messieurs nous déclarèrent qu'ils étaient prêts à nous servir en tout ce qu'ils pourraient et qu'ils nous étaient fort obligés de l'honneur que nous leur faisions de venir demeurer avec eux ; qu'ils n'ignoraient pas ce que nous étions et quels emplois civils et militaires nous avions possédés ; mais que la vue des souffrances que nous avions endurées pour maintenir la liberté de notre patrie était le plus puissant motif qui les engageait à nous offrir leurs services avec tant de zèle et d'ardeur. Nous les remerciâmes du mieux qu'il

nous fut possible, et le jour suivant, après nous être logés dans la maison de M. Dubois, un des membres du Conseil du lieu, les magistrats nous rendirent une seconde visite et nous présentèrent du vin avec ce compliment que LL. EE. de Berne leur avaient fait savoir qu'elles prendraient sur leur compte toutes les civilités qu'ils nous feraient. Ils nous avertirent de plus qu'on avait marqué des places pour nous dans les deux églises ; que le Commandeur avait ordre de nous accompagner la première fois dans l'une et le Châtelain dans l'autre. C'étaient des faveurs si considérables, faites avec tant de sincérité et si à propos qu'un homme en mon état ne peut en parler, si je ne me trompe, sans être en danger qu'on l'accuse d'une vaine ostentation. »

Je n'ai en aucune mesure l'intention d'accuser Edmond Ludlow d'ostentation, en lisant la page qu'il consacre à raconter l'accueil que lui firent les magistrats de Vevey. Je comprends fort bien qu'après avoir tant souffert en Angleterre, après avoir couru les plus grands dangers, après avoir dû, lui, grand patriote, quitter son pays comme un vulgaire malfaiteur, je comprends fort bien, dis-je, qu'il ne trouve que des paroles élogieuses pour les autorités veveysannes et la manière flatteuse dont elles l'accueillirent. Je comprendrais même que, poussé par une reconnaissance bien légitime, il ait ajouté quelque chose à la réalité sans avoir l'intention de se vanter ou de se faire considérer comme un être privilégié, lui qui ne l'avait jamais été.

Loin de moi, en revanche, l'idée de révoquer en doute les sentiments affectueux des magistrats de Vevey. Il ne faudrait pas, cependant, prendre au

pied de la lettre les manifestations qui marquèrent l'arrivée dans cette ville des juges de Charles I. Il y avait là, sans doute, beaucoup d'apparat. D'autre part, les Conseils de Vevey, sachant avec quelle bienveillance LL. EE. avaient accueilli Ludlow et ses amis, en connaissant la cause beaucoup mieux que nous, voulurent certainement plaire au gouvernement de Berne autant qu'à leurs hôtes et ne négligèrent rien pour arriver à ce but. Il leur était du reste d'autant plus facile de se signaler par des largesses inaccoutumées que les frais de cette réception étaient à la charge de LL. EE., ainsi qu'ils l'annoncèrent naïvement à ceux qui devaient en profiter. C'est sans doute pour cela que les registres des Conseils de Vevey ne renferment absolument rien sur ce fait et que les comptes de la ville n'indiquent pas non plus qu'on ait envoyé des *semesses*, c'est-à-dire du vin.

Ludlow demeurait, disent ses *Mémoires*, dans la maison d'un membre du Conseil, nommé Dubois. Cette maison ne se trouvait pas, paraît-il, au Bourg Bottonens, comme on l'a dit et comme l'indique la table commémorative du grand quai, mais bien plutôt au Bourg du Sauveur[1]. Elle était attenante à la porte de la ville portant ce nom et où se trouvait la cloche du marché.

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

[1] **Aujourd'hui rue du Lac.**